



## Location d'appartement via une agence

Par **Libulle**, le **16/02/2009** à **22:34**

J'ai loué, en meublé, un appartement T2 pendant 1 an via une agence de location. J'ai récupéré les clés ces jours et stupéfaction : l'appartement était vraiment sale. Le ménage n'a pas été fait (ou tout juste un coup de balai passé): gras, mauvaise odeur, poussière, placards et électroménagers pas nettoyés, salle de bains, toilettes : là, j'ai pas de mots..... enfin bref. Par manque de temps nous avons nettoyé et y avons passé 5h à deux et le pire c'est qu'il n'y avait pas d'eau chaude (le cumulus ne marchant plus). J'ai appelé l'agence pour faire part de mon mécontentement et la réponse a été qu'elle facturerait 5h de ménage à l'ex locataire et qu'elle allait appeler l'entreprise de plomberie pour leur indiquer que leur réparation ne marchait pas !!! C'est ainsi que j'apprends que l'agence avait fait faire une intervention sans m'en informer. Elle me précise qu'elle me rappelle pour me tenir rapidement informé... c'était il y a 8 jours !!! Je suis en déplacement et dois me réinstaller dans l'appartement dans 15 jours. A ce jour, je n'ai pas de nouvelles. Pire, j'ai reçu une facture de l'agence me demandant de payer le plombier (facture sans détails). Dans le contrat pour louer mon bien que j'ai signé avec l'agence, il était précisé que je devais donner mon accord pour toute dépense supérieure à 80 €, le montant de la facture est deux fois plus important. Que dois-je faire alors qu'en plus le cumulus ne marche pas ?? Pour info, le seul truc qui semble changé sous le chauffe-eau, c'est 2 fils raccordé l'un à l'autre sans protection particulière (je ne suis ni plombier ni électricien). Merci d'avance pour votre aide

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:46**

Bonsoir,

Dites-nous à quelle date vous avez signé le bail. Vous avez un mois à compter de la

signature pour indiquer à l'Agence ou au propriétaire ce qui ne fonctionne pas comme vices cachés (cumulus entre autre etc...).

Cordialement

Par **Libulle**, le **17/02/2009** à **00:45**

Bonsoir,

Merci de votre réponse. Seulement, j'ai du mal m'exprimer mais c'est moi le propriétaire qui ai fait louer mon appartement (il y a un an) par le biais d'une agence. Et voilà ma surprise lorsque j'ai récupéré les clés de chez moi.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:47**

Bonsoir,

Ce serait bien d'énoncer les faits clairement pour que l'on puisse répondre utilement.

Par **Libulle**, le **17/02/2009** à **18:39**

Bonjour !

La réponse que je cherche est simple : je suis passé par une agence immobilière pour louer mon bien dans un esprit de confiance. Résultat, je récupère, d'une part, un appartement dégueulasse avec, de plus, une facture de réparation de cumulus de 165 E qui en fait ne marche pas (l'agence ne m'a pas consulté pour accord préalable).

QUELLE POSITION DOIS-JE ADOPTER ?... sachant que l'agence ne m'a pas consulté au préalable et que le chauffe-eau ne marche pas ???

D'avance, merci.